



versantdescotes73@orange.fr

Bulle  
St Pa tin

Info n° 4

vendredi 24 mars 2016

## QUE S'EST-IL PASSÉ DEPUIS OCTOBRE 2016 ?

Dans le bulletin n° 3 du 3 octobre 2016 nous expliquions qu'en qualité de membre adhérent à l'association **Vivre et Agir en Maurienne**, notre collectif **Préserver le versant des Côtes** était invité à participer à la **C.L.I.S.** (Commission Locale d'Information et de Suivi) mise en place pour suivre l'activité de la carrière (exploitation et remise en état).

Pour mémoire rappelons que cette commission locale a pour objet de promouvoir l'information du public et des acteurs de territoire, concernant les problèmes environnementaux que pourraient poser la carrière. Cette instance est composée de représentants des administrations publiques concernées, de l'exploitant de l'installation, des collectivités territoriales et de représentants des riverains ainsi que des associations de protection de l'environnement.

La réunion de la C.L.I.S SOGYMA s'est déroulée mardi 6 décembre 2016 dans les locaux de l'Unité Territoriale de la Direction Départementale des Territoires à Saint-Jean-de-Maurienne.

Outre les représentants de la Société Placoplatre, de la carrière Sogyma, étaient également réunis autour de Monsieur le Sous-Préfet : les représentants de l'Unité Inter-départementale Deux Savoie de la D.R.E.A.L (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), un représentant de l'Unité Territoriale Maurienne de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires), des élus des communes de Saint-Jean-de-Maurienne et de Saint-Pancrace, des représentants du Collectif "Ensemble pour préserver le versant des Côtes" pour l'association "Vivre et agir en Maurienne" et des représentant des résidents des deux communes concernées.

## COMPTE-RENDU DE LA C.L.I.S

Monsieur le Sous-préfet accueille et remercie les participants pour leur présence à cette commission qui est l'occasion de suivre l'évolution de l'activité de la carrière et le suivi des différentes mesures environnementales.

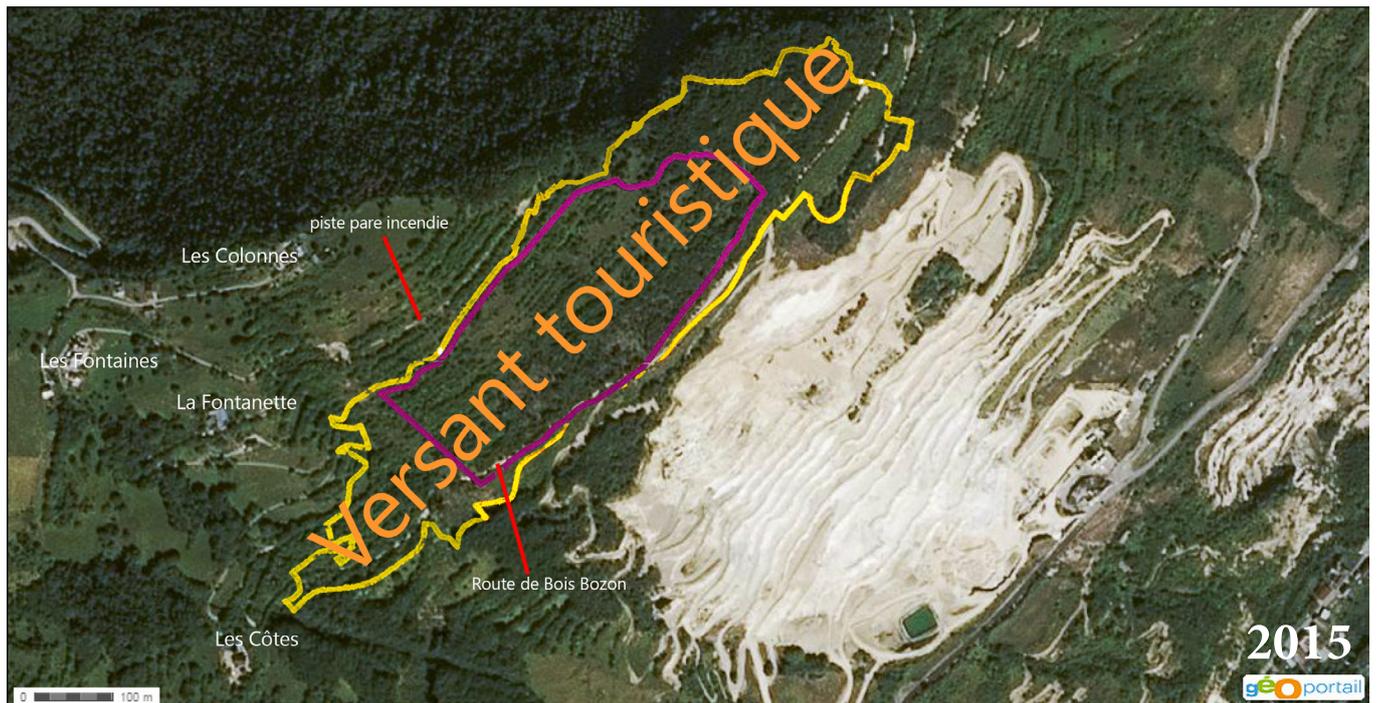
À l'aide d'un diaporama, agrémenté de "belles photos" destinées à valoriser le site, et complété de nombreux tableaux et graphiques, les responsables de Placoplatre et de Sogyma présentent le bilan d'activité de la carrière tant en termes de quantité de matériaux extraits qu'en termes de suivi environnemental (qualité des eaux superficielles, mesures de poussières, mesures de bruit, mesures de surpression aérienne lors de tir de mines, mesures de vibrations). Des mesures de suivi géotechnique et de sécurisation des travaux font l'objet d'un inventaire exhaustif avant la présentation des travaux de remise en état explicitée par des photos et plan de phasage du réaménagement. L'exposé se poursuit par l'évocation des pelouses à thésium linophyllon et un rappel de la situation administrative de la carrière avec mise en évidence de la révision à la baisse de 25% des réserves suite aux nouvelles conditions d'exploitation en plan incliné et donc d'une réduction de la durée de vie de la carrière à 11 ans.

Une dernière partie "perspectives et projets" met en exergue l'importance et le poids économique de l'usine Placoplatre de Chambéry dont l'approvisionnement dépend de la carrière Sogyma tout en insistant sur le fait que cette usine s'engage pour la protection de l'environnement. Une brève évocation de l'opération de prospection foncière sur la commune de Saint-Pancrace en partie haute de la carrière comme à l'accoutumée sur une photo aérienne datant de 2006 pour une présentation en 2016. On ne s'y trompe pas, cela minimise l'impact visuel actuel du site d'exploitation. Il est précisé que la **campagne d'acquisition** a été **gelée** en mai 2016. En clair, le carrier finalise les achats de parcelles en cours. Il n'ira pas au-delà pour l'instant.

Aujourd'hui le projet d'extension de la carrière se situe en aval du site sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne et nécessitera une modification du P.L.U.

Lorsque l'on enlève 5 pages de présentation et remerciement de cet exposé qui en compte 33, il en reste 28 qui se répartissent de la façon suivante : exploitation 6, suivi environnemental et remise en état 15, prospection et extension 7.

### Présentation de ce qu'étaient les intentions du carrier.



Délimité en **jaune**, périmètre de prospection élargie pour constituer un glacis vis-à-vis des habitations, ou pouvant servir de compensation écologique. Délimité en **violet**, périmètre susceptible d'être exploité sous réserve de sondage.

**Aujourd'hui ces deux zone sont dites gelées depuis mai 2016.**

La zone entre la piste pare-incendie et le hameau des Colonnes aurait été une erreur du bureau de prospection...donc **zone non concernée**.

Zone non concernée et zones dites gelées, ci-dessus...On peut effectivement voir là, le résultat de nos interventions et rencontres entre notre collectif "Préserver le versant des côtes", la mairie de Saint-Pancrace d'une part et le carrier d'autre part. Mais si le gel de la campagne de prospection foncière marque bien un frein dans cette extension que nous refusons fermement, il ne faut pas imaginer que tout est définitivement protégé.

Il en va de notre responsabilité collective. À nous tous d'être vigilants.

Nous avons réitéré auprès du carrier notre demande : nous transmettre l'état réel des acquisitions foncières (avec les identifications de parcelles afin de dresser la carte de la situation actuelle).

Le carrier a bien compris la situation. Il n'est pas question de faire le moindre procès d'intention à l'exploitant mais force est de constater qu'à l'instar des constructeurs automobiles qui construisent des voitures "propres" (et qui eux de surcroît travestissent les contrôles anti-pollution), il voudrait nous persuader que la nature est sa première préoccupation et que son activité n'aura aucune incidence sur l'environnement après "remise en état". Il suffit de regarder les photos ci-dessous pour s'en convaincre !!!  
*L'ensemble de cet exposé peut être consulté en mairie.*

Nos interventions lors de cette C.L.I.S ne se sont pas limitées à notre opposition à toute extension, nous avons également été très vigilants sur les conditions de remise en état sur les deux fonciers : Saint-Pancrace et Saint-Jean-de-Maurienne. En effet l'étude des rapports antérieurs de C.L.I.S. ne nous avait pas convaincu. Il suffit d'ailleurs de regarder les photos ci-dessous pour s'interroger. Il est à noter qu'à l'automne des travaux de terrassement et de plantation ont effectivement eu lieu. Nous avons demandé à nous rendre sur le site dans l'année afin d'apprécier la réalité de cette remise en état. Monsieur le Sous-préfet nous a alors proposé de faire une visite sur le site juste avant la prochaine réunion de C.L.I.S.

Pour le collectif : Elisa et Gabriel

En en tête de ce bulletin vous avez pu découvrir notre logo (réalisé par nos soins).



Depuis la route des Arves. (vendredi 23 décembre 2016)



Depuis la route d'Albiez-Montrond. (vendredi 23 décembre 2016)